

RETOUR SUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 10 FÉVRIER 2023



A Crac'h, les élus communautaires misent sur la solidarité

UN PACTE DE CONFIANCE EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE DU LOGEMENT TRÈS AMBITIEUSE

Après avoir débattu des orientations budgétaires reposant sur une situation financière saine, les élus communautaires ont voté le pacte fiscal et financier, un pacte de confiance **visant à planifier une stratégie financière partagée pour les prochaines années.**



Des orientations budgétaires faisant de la préservation des ressources une priorité stratégique

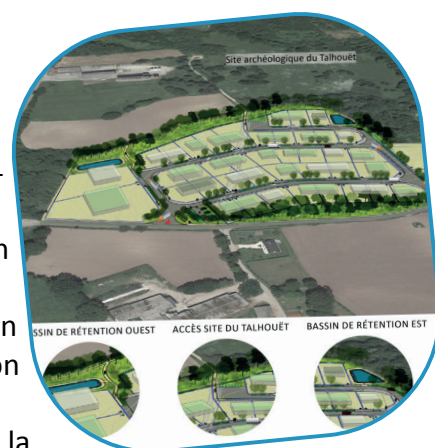
Chaque année le débat d'orientation budgétaire permet d'établir **une vision prospective annuelle**, partagée par les élus, pour mettre en œuvre le projet de territoire.

Dans le cadre des orientations budgétaires 2023, les élus ont souhaité faire de la préservation des ressources l'axe de travail principal des politiques communautaires. Ainsi les priorités fixées sont la préservation de l'environnement, la valorisation des ressources, la maîtrise publique en matière foncière, la recherche de solutions innovantes, toujours dans le but de mobiliser les atouts, les forces du territoire, au service des habitants.

Ces priorités stratégiques peuvent être mises en œuvre car **la situation financière de la collectivité est maîtrisée**, malgré un contexte entraînant de facto une hausse des dépenses de fonctionnement (inflation, évolution du point d'indice des fonctionnaires...).

Quelques exemples d'actions prévues en 2023 :

- Création d'une structure **dédiée à la filière bois** afin de mieux accompagner les Communes et accélérer les projets de transition énergétique
- Lancement de l'étude de **transformation de l'incinérateur** de Plouharnel en Unité de Valorisation Energétique
- Mise en œuvre du **Programme Local de l'Habitat 2023/2028** avec un volet important dédié à la maîtrise publique foncière
- **Aménagement du parc d'activités de Bréventec** avec une volonté d'en faire une zone exemplaire (production d'énergies sur place, optimisation foncière...)
- Poursuite des **investissements du Plan Marshall** pour la reconquête de la qualité de l'eau
- Développement des **mobilités douces**
- ... **et bien d'autres !**



||| **Un pacte fiscal et financier pour aller chercher des moyens nouveaux**

- **Faire contribuer les résidences secondaires en faveur d'une politique du logement ambitieuse**

Fruit d'un important travail de diagnostic, d'analyse et de réflexion mené en concertation étroite avec l'ensemble des Maires et adjoints aux Finances des 24 Communes, cet accord politique permet **d'accélérer les projets structurants** en se mettant d'accord sur des clés de répartition financières entre la Communauté de Communes et les Communes, et en actionnant de nouveaux leviers financiers.

Ce pacte de solidarité prévoit notamment d'engager chaque année près de 7,5M€ d'investissements supplémentaires pour permettre à chacun de se loger en :

- **achetant des terrains à vocation d'habitat en location ou en accession aidée,**
- **finançant la construction de logements accessibles,**
- **accélérant les opérations de rénovation énergétique,**
- **mobilisant des logements supplémentaires pour les jeunes et les saisonniers,**
- **investissant dans de nouveaux projets facilitant les déplacements...**

Pour ce faire les élus envisagent de mettre à contribution les propriétaires de résidences secondaires, en proposant en avril prochain, lors du vote du budget communautaire, de doubler **la part intercommunale de la taxe d'habitation sur leurs biens immobiliers.**

- **Renforcer la solidarité aux Communes**

Ce pacte de confiance va également permettre de **prendre des mesures fortes** à destination des Communes et ainsi **d'accroître la solidarité intercommunale** :

- **Un renforcement de la politique de fonds de concours** encourageant notamment les projets des communes disposant de peu de marges financières, les projets de transition ou les projets structurants de rayonnement supra-communal.
- La mise en œuvre d'une **dotation de solidarité communautaire**, c'est une nouveauté pour AQTA. Ainsi près de 1,5 M€/an seront reversés chaque année pour accompagner les Communes, en plus des fonds de concours.
- Un **développement des mutualisations** à l'échelle du territoire (groupements de commandes...).

- **Un projet à Houat qui s'inscrit dans ces objectifs**

La Commune de Houat a sollicité l'aide d'AQTA dans son projet d'acquisition de l'hôtel-restaurant La Sirène (1,2 M€). Cet achat doit permettre à la Commune, suite à la cessation d'activité de cet établissement, **de maintenir à l'année le seul service d'hôtellerie et de restauration.** Un enjeu économique déterminant pour l'île et le territoire. Ainsi un **fonds de concours exceptionnel à hauteur de 250 000 euros a été voté.**



||| Des financements nouveaux pour encourager l'usage du vélo

- **Extension du dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo**

Afin de favoriser les déplacements doux, la Communauté de Communes avait mis en place une aide à l'acquisition de vélos électriques ayant déjà bénéficié à 213 foyers pour un montant total de 42 600 euros. Fort de ce succès, **et pour encourager davantage d'habitants à utiliser ce mode de déplacement dans leur quotidien**, Auray Quiberon Terre Atlantique a **voté l'extension des critères d'éligibilité de cette aide.**

Ainsi sont désormais concernés :

- **les vélos mécaniques neufs ou d'occasion** achetés chez un professionnels (VTC, VTT, vélo pliant, vélos de ville) pour un montant maximum de 25% du prix d'achat dans la limite de **80 €.**
- **les kits d'électrification neufs**, achetés chez et posés par un professionnel dans la limite de 25% du prix d'achat et de **100 €.**
- **les vélos à assistance électrique, neufs ou d'occasion** achetés chez un professionnel (VTC, VTT, vélo pliant, vélos de ville) pour un montant de 25 % du prix d'achat dans la limite de **300 €.**
- **les vélos cargos neufs ou d'occasion achetés chez un professionnel** (avec ou sans assistance électrique) pour un montant de 25 % du prix d'achat dans la limite de **300 € si non électrique et 500 € si électrique.**

Cette aide est désormais mobilisable par :

- toute personne majeure dont le **revenu fiscal est inférieur à 20 000 € par part (contre 13 489 € auparavant)**
- **l'ensemble des personnes en situation de handicap sans plafond de ressource**
- les foyers dont la résidence principale **se situe sur l'une des 24 communes,**
- ayant effectué **son achat dans un commerce situé sur Auray Quiberon Terre Atlantique (hors ligne) après le 1er janvier 2023.**

- **AQTA double son aide pour la création de pistes cyclables**

Du quotidien, de loisirs ou touristique, les 50 itinéraires identifiés au sein du schéma cyclable d'Auray Quiberon Terre Atlantique doivent permettre, à terme, de relier l'ensemble des bourgs, gares, parcs d'activités et voies vertes départementales et régionales. **A ce jour, plus de quarante kilomètres de voies cyclables sur les 200 que compte le projet ont déjà été réalisés ou font actuellement l'objet de travaux.**

Aussi, pour accélérer la création de ces pistes cyclables, le Conseil Communautaire vient de modifier les critères d'attribution du Fonds de Soutien à la création de pistes cyclables pour **augmenter sa participation au reste à charge de la commune (50% contre 25% aujourd'hui) et en déplaçant les aides.**

- **23 600 € d'aide pour la création d'une piste cyclable de Sainte-Anne d'Auray**

Afin de relier Sainte-Anne d'Auray aux tronçons Pluneret-Auray finalisé à l'été 2022, la Commune vient d'obtenir une participation d'Auray Quiberon Terre Atlantique à hauteur de **23 600 euros pour la création d'une piste cyclable sécurisée de 300 mètres de long et 3 mètres de large**, séparée de la RD par des glissières bois. Cette aménagement reliera la gare TER desservie, par les trains vers Vannes et Lorient, au collège de Kerfontaine.



||| Des actions pour accélérer la transition énergétique

- **Un ambitieux plan d'actions pour développer les énergies renouvelables**

Rationaliser, développer et diversifier les ressources énergétiques du territoire : les objectifs définis en 2020 dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial n'ont jamais résonné aussi fort qu'en cet hiver de crise énergétique. Coordinatrice de la transition énergétique, Auray Quiberon Terre Atlantique a bâti avec les élus, acteurs institutionnels, économiques et associatifs, **une stratégie de développement des filières d'énergies renouvelables** (réseaux de chaleur renouvelable, bois-énergie, solaire thermique, géothermie, solaire photovoltaïque, autoconsommation...) qui fixe le cap, les ambitions et les moyens pour mobiliser l'ensemble des acteurs.

Outre la réduction des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique, ce plan d'actions doit permettre :

- **de maîtriser les coûts de l'énergie, d'envisager de nouvelles sources de recettes,**
- **de réduire la facture énergétique des ménages et les situations de précarité énergétique,**
- **d'augmenter la compétitivité des entreprises locales,**
- **de créer de nouvelles activités économiques et des emplois,**
- **de permettre aux citoyens de s'impliquer dans les projets d'énergies renouvelables.**

Ce plan d'actions prévoit notamment, en plus de la création d'une structure dédiée :

- la création d'une **structure locale d'approvisionnement en plaquettes bois** pour développer la filière bois-énergie
- l'utilisation du **cadastre solaire pour favoriser l'émergence de projets photovoltaïques**
- **l'accompagnement des particuliers dans leurs projets d'énergie renouvelable**
 - **l'accompagnement des entreprises pour des projets de panneaux sur toitures de bâtiments tertiaires**
 - **l'accompagnement des collectivités pour des projets d'énergies renouvelables**
- la mise en œuvre d'un **projet photovoltaïque démonstrateur pilote** sur le parc d'activité de Bréventec
- le développement des **installations photovoltaïques au sol**

